



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/201

**OBJET : TECHNOPOLE MONTESQUIEU : RÉSILIATION
ANTICIPÉE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À
L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

**Le 14 décembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/201

**OBJET : TECHNOPOLE MONTESQUIEU : RÉSILIATION
ANTICIPÉE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À
L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment son article 3-1-1 sur les actions de développement économique,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/22 du 9 avril 2004 concernant la mise à disposition des zones d'intérêt communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2004/23 du 9 avril 2004 définissant les modalités d'aménagement et de commercialisation du Site Montesquieu,

Vu le Bail Emphytéotique relatif aux parcelles numéro 886 et 888 (Section D) signé le 29 février 2008,

Vu la demande émise au Pôle d'Évaluation Domaniale du 11 avril 2023,

Vu l'avis de la commission développement économique du 19 avril 2023,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2023/120 du 29 juin 2023 portant sur la résiliation anticipée du Bail Emphytéotique relatif à l'installation d'une centrale photovoltaïque,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délibération du Conseil Communautaire n°2023/120 précitée en raison des retours de la société EDF Renouvelables, représentant la société AQUISUN, sur le projet de convention proposée,

Considérant le projet de convention de résiliation anticipée du bail emphytéotique modifié ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Le 29 février 2008, la CCM et la société AQUISUN ont signé un Bail Emphytéotique (le « Bail ») portant sur les parcelles numéro 886 et 888 (Section D) de terrain nu appartenant à la CCM. Ces deux parcelles sont situées dans la Zone d'Aménagement Concertée de la Technopole Bordeaux Montesquieu à Martillac (33).

La société AQUISUN preneur de ce Bail, a construit sur ce terrain une centrale photovoltaïque, conformément aux stipulations du Bail.

La CCM a pour volonté de résilier ce Bail et de vendre les parcelles, objet dudit Bail, à la société MERCK afin d'accompagner le plan de développement de cette entreprise sur le site de la Technopole Bordeaux Montesquieu.

La présente résiliation anticipée donnera lieu à une indemnisation du titulaire à hauteur de 74 330€. La société Merck s'engage à rembourser cette indemnité à la Communauté de Communes de Montesquieu dans le cadre de son acquisition du terrain.

La convention annexée précise les conditions de résiliation.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/201

**OBJET : TECHNOPOLE MONTESQUIEU : RÉSILIATION
ANTICIPÉE D'UN BAIL EMPHYTÉOTIQUE RELATIF À
L'INSTALLATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer la convention de résiliation ainsi que l'acte authentique de résiliation prévu dans la convention,
- Autorise le Président à verser l'indemnité de résiliation d'un montant de 74 330€. Cette indemnité sera versée à AQUISUN selon les délais et modalités de la comptabilité publique,
- Prévoit les crédits au budget afférent,
- Autorise le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 21/12/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231214-2023_201-DE

